

GARDERIE Solidaire

Un dispositif innovant au service des familles

Règlement intérieur

L'Udaf de Seine-et-Marne est une institution engagée avec et pour les familles depuis 1945. Experte des réalités de la vie des familles, elle anime et soutient ses 54 associations familiales adhérentes et 3 organismes associés. Reconnue d'utilité publique, elle est le porte-parole officiel de plus de 500 000 familles auprès des pouvoirs publics du département. L'Udaf 77 accueille, informe et accompagne les familles et personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien via différents domaines d'interventions. Ce sont ainsi 9 services qui leur sont proposés dont le dispositif innovant des Garderies Solidaires. Cette action parentalité est déployée dans le cadre de la convention d'objectifs Unaf-Udaf 2022-2026.

I. PRESENTATION DU DISPOSITIF

Présentation de la Garderie Solidaire

A travers l'ouverture de **garderie solidaire**, l'Udaf de Seine-et-Marne souhaite développer un dispositif innovant favorisant le **répit parental**.

Cette forme de garderies solidaires a pour objectif de **soutenir et accompagner des familles seine-et-marnaises dites fragilisées et/ou isolées** de par leur composition, leurs spécificités ou encore leur territoire d'habitation.

A travers cette offre, l'Udaf 77 contribue à préserver l'équilibre familial et prévenir le burn-out parental pouvant entraîner des conséquences pour les parents, les enfants, la vie familiale et professionnelle.

Les **objectifs** de l'action sont multiples :

- Proposer une **solution de répit parental** aux familles qui en manifestent le besoin
- Favoriser la **socialisation** et l'**inclusion des enfants** et des **familles cibles**

- Formuler une offre régulière et solidaire de plusieurs heures de répit
- Proposer des **services d'accueil et d'accompagnement** de qualité aux publics cibles assurés par des professionnels compétents (animation, socio-éducatif...).

Dans le cadre de sa 1^{ère} première Garderie Solidaire, l'Udaf 77 prévoit d'ouvrir 16 places d'accueil aux familles.

Les bénéficiaires

La garderie solidaire est un dispositif dédié aux enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés, issus de **familles monoparentales** et/ou aux **enfants porteurs de handicap**.

Les familles bénéficiaires résident en Seine-et-Marne.

L'Udaf de Seine-et-Marne identifie comme familles bénéficiaires du dispositif toute famille ayant un ou des **enfant(s) porteurs de handicap**. Sont entendus tout type de handicap : handicap moteur, mental, cognitif, sensoriel ou psychique.

Le dispositif est également destiné aux **familles monoparentales**. Est considéré en tant que tel tout parent déclarant assumer seul l'éducation de son enfant : adulte célibataire, divorcé, séparé ou veuf ayant un ou plusieurs de ses enfants à charge. Un monoparent ne vit pas en couple de manière déclarée et permanente, et ne partage pas ses ressources et ses charges avec un(e) époux(se), concubin(e) ou partenaire de Pacs.

Encadrement

La **sécurité** et le **bien-être** des enfants constituent une priorité au sein de la garderie solidaire. Ainsi, des **professionnels diplômés de l'animation** encadrent les enfants durant les temps d'accueil (ex : titulaire du BAFA,

BPJEPS, BAFD...).

Un partenariat est engagé avec la **Fédération des Familles Rurales de Seine-et-Marne** au niveau de l'organisation de l'accueil des enfants.

Les taux d'encadrement respecteront les critères suivants :

- Un animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 12 ans
- Un animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans.

Les diplômés des professionnels encadrants respecteront les obligations légales propres au secteur de l'animation.

En plus, des **professionnels socio-éducatifs** tels que des éducateurs spécialisés, des psychomotriciens, des psychologues, des ergothérapeutes (*liste non-exhaustive, à ajuster selon les besoins identifiés*) pourront être mobilisés pour proposer une **offre éducative** adaptée pouvant accompagner et favoriser l'insertion et l'inclusion des enfants. Une attention particulière sera portée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap pour proposer un encadrement approprié aux besoins des enfants.

A cela, nous pourrions proposer également une offre de **professionnels** au sein de la garderie qui seront à l'écoute des **parents** pour les accompagner et conseiller autour de l'estime de soi, la remobilisation sociale et professionnelle, l'insertion. Pourront ainsi intervenir des psychologues, des socio-esthéticiens, des conseillers en insertion, de travailleurs sociaux. (*Liste non-exhaustive*).

II. MODALITES ET ORGANISATION DE LA GARDERIE

Lieu

Dans le cadre d'un partenariat, l'Udaf co-organise ce dispositif avec la **Fédération des Familles Rurales de Seine-et-Marne**.

Ainsi, la Fédération Familles Rurales et la **Communauté de communes des 2 Morin** mettent à disposition, à titre gracieux, les locaux actuels de l'*Accueil de Loisirs Sans Hébergement* de la Ville et gérés par la Fédération suscitée. Ces locaux sont homologués à l'accueil d'enfants scolarisés à partir de 3 ans.

La garderie solidaire a donc lieu à :

ALSH Familles Rurales

1 bis rue Robert Legraverend
77320 La Ferté Gaucher.

Jour et horaires

La garderie solidaire fonctionne un samedi par mois en 2023 à des horaires dits *atypiques* : à savoir le **samedi après-midi de 14h00 à 17h00**.

Les dates du planning 2023 sont d'ores et déjà fixées et

sont jointes au présent règlement intérieur ou sur les différents supports de communication de l'Udaf 77.

Les parents s'engagent à déposer leurs enfants entre **14h00 et 14h30** et à les récupérer entre **16h30 et 17h00** maximum.

Seules les personnes déclarées sur la fiche d'inscription peuvent venir récupérer les enfants.

Une vigilance particulière est demandée concernant le respect des horaires. En cas de retard et d'abus, l'Udaf 77 se réserve le droit de ne plus accepter la famille.

A compter de l'année 2024, il est envisagé deux ouvertures par mois de la garderie solidaire.

Conditions d'admission et inscription

Pour rappel, le système de garderie solidaire s'adresse aux enfants âgés de **3 à 12 ans solarisés**, issus de familles monoparentales et aux enfants porteurs de handicap (voir partie bénéficiaires).

L'accueil d'un enfant est soumis à une **inscription préalable obligatoire**.

Afin d'obtenir le dossier d'inscription ou de plus amples explications, il est nécessaire de contacter le service de la Vie Associative de l'Udaf 77 par téléphone ou d'envoyer un mail à l'adresse mail suivante :

- garderiesolidaire@udaf77.fr // 01 64 10 22 17
- www.udaf77.fr

Le **formulaire d'inscription** doit être dûment rempli et doivent y être joints les documents suivants complétés et signés :

- Fiche de liaison santé / recommandations d'accueil des enfants
- Copie des vaccins
- Attestation de responsabilité civile
- Approbation signée du règlement intérieur
- Attestation de droit à l'image

L'inscription est effective une fois l'intégralité des documents réceptionnés et après avoir reçu un **mail de confirmation** de la part des services de l'Udaf 77. La réservation des jours de garderie se fait via une **demande de pré-réservation** confirmée par les services de l'Udaf 77.

Tarif et modalités de règlement

Le dispositif repose sur un **principe de solidarité**. Le coût ne doit donc pas constituer un frein à son accession. En ce sens, et pour toute venue à la garderie solidaire, une participation forfaitaire est demandée par jour de garderie s'élevant à **1€ par enfant dans la limite de 3€ par fratrie**.

Le règlement est à effectuer directement par chèque, virement ou en espèce auprès de l'Udaf 77 qui remettra un reçu aux parents.

Toute annulation de réservation doit être faite 24h maximum avant le samedi réservé ; dans le cas contraire les familles seront facturées.

Fonctionnement des réservations

Les familles planifient la présence de leur enfant au maximum 5 jours avant la date souhaitée (*possibilité de planifier pour plusieurs dates*) via le **formulaire de demande de réservation** disponible avec le dossier d'inscription. Ce formulaire de demande de réservation est à retourner au service de la Vie associative de l'Udaf 77 par courrier ou via l'adresse mail suivante : garderiesolidaire@udaf77.fr

L'inscription aux jours souhaités de garderie solidaire est effective une fois que les familles ont réceptionné une **confirmation d'inscription** de la part de l'Udaf 77. Il ne faut pas se présenter à la garderie solidaire si vous n'avez pas reçu ce mail. Afin que chacun puisse profiter de la garderie solidaire, l'Udaf 77 se réserve le droit d'établir un roulement quant à l'accueil d'un même enfant.

Il est possible d'annuler une réservation jusqu'au vendredi à 14h00 pour le lendemain, jour de la garderie solidaire. Passé ce délai, il n'est plus possible d'apporter des modifications au planning. De ce fait, toute modification tardive sera facturée au tarif habituel.

L'Udaf 77 se réserve le droit d'annuler le temps de garderie prévu pour toutes raisons spécifiquement liées à l'accueil des enfants (sécurité, encadrement, ...) ou pour toutes autres raisons indépendantes de sa volonté. Le cas échéant, les familles seront informées au préalable, dans le meilleur délai possible, et remboursées.

Responsabilité

L'inscription aux Garderies Solidaires de l'Udaf 77 implique de la part des familles une **acceptation pleine et entière** du présent **règlement intérieur** et des modalités de déroulement de l'évènement.

Les enfants ne sont accueillis que dans les tranches horaires indiquées ci-dessus. Pour préserver votre sécurité au sein des locaux de la garderie, le parent doit prendre connaissance et se conformer aux consignes de sécurité et au règlement intérieur.

Il revient aux parents de prévoir une **assurance responsabilité civile** pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles d'occasionner aux tiers pendant les horaires de fonctionnement de la garderie solidaire.

L'Udaf 77 a souscrit auprès de la MAIF, une **assurance** qui couvre les locaux mis à disposition par le partenaire et son activité de garderie solidaire.

La responsabilité du personnel affecté à la garderie solidaire n'est en aucun cas engagée en dehors des horaires indiqués ci-dessus et en dehors du lieu d'accueil. Le personnel est tenu de remettre l'enfant aux parents ou à la personne désignée.

Un adulte doit obligatoirement accompagner l'enfant jusqu'à l'intérieur de la garderie. A l'issue de la journée, le personnel de la garderie solidaire est tenu de remettre les enfants à leurs parents ou à la personne habilitée. Aucun enfant ne peut arriver ou partir seul de la garderie.

Règles de vie

Une tenue correcte est exigée des enfants et du personnel. Il est conseillé de mettre des vêtements adaptés aux activités. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Tous les objets susceptibles de représenter un danger quelconque ainsi que les objets de valeur sont interdits.

Les enfants accueillis à la garderie se doivent :

- De respecter leurs camarades
- De respecter le personnel encadrant (règles de politesse, respect des consignes données, ...)
- De respecter les locaux et le matériel
- De respecter les règles de sécurité

Les jeux mis à disposition des enfants doivent rester à la garderie et en aucun cas être apportés à la maison.

Une **collation** peut être servie gratuitement aux enfants qui le souhaitent à partir de 16h00. Si l'enfant a des allergies ou contre-indications, il est nécessaire que la famille fournisse la collation.

En cas de **non-respect de l'ensemble de ces règles de vie**, des sanctions pourront être décidées en fonction de la gravité et de la nature des actes commis :

- Nettoyage des dégradations
- Réparation, à la charge des parents du matériel endommagé
- Renvoi temporaire ou définitif.

En tous les cas, un temps d'échanges avec les parents sera engagé.

Santé

Les enfants sont soumis aux vaccinations prévues par les textes réglementaires en vigueur sauf contre-indication attestée par un certificat médical.

Le personnel doit être informé via **la fiche de liaison santé** :

- De la copie des vaccins
- Des risques d'allergies alimentaires
- De tous régimes alimentaires spécifiques liés à la santé de l'enfant (diabète par exemple, ...)

- Du **type de handicap de l'enfant**, des **modalités d'accueil de l'enfant à prendre en compte** et de la **procédure** à tenir en cas d'urgence
- De tous risques liés à la santé de l'enfant (asthme, épilepsie, etc.)

La Garderie Solidaire n'est pas une structure médicalisée. Aussi, tout enfant devant bénéficier de soins spécifiques ne pourra être accueilli.

Le personnel se réserve le droit d'accepter ou de refuser un enfant malade à son arrivée. Aucun enfant atteint d'une maladie contagieuse ne peut être gardé. Si l'enfant est malade ou fiévreux, le personnel demandera aux parents de venir le rechercher.

Mesures d'urgences

En cas d'accident d'un enfant, des mesures seront actées :

- En cas de blessures bénignes, une pharmacie permet d'apporter les premiers soins
- En cas d'accident, de choc violent ou de malaise persistant, le personnel fait appel aux urgences médicales :
 - SAMU : 15
 - POMPIER : 18
 - NUMERO D'URGENCE : 112
 - Centre antipoison de Paris : 01.40.05.48.48

En cas de transfert, l'enfant ne doit pas être transporté dans un véhicule personnel, la famille sera prévenue.

Données personnelles et RGPD

Dans le cadre de l'inscription à la garderie solidaire, l'Udaf de la Seine-et-Marne traite des **données à caractère personnel**. Ce traitement permet ainsi de gérer l'inscription à la garderie et communiquer avec les

familles sur les évènements de la garderie solidaire.

Ces données sont obligatoires pour pouvoir s'inscrire à la garderie et bénéficier de ses actions. Ces données sont traitées et conservées dans un environnement sécurisé, et seront archivées selon les durées légales en vigueur. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant, ainsi qu'un droit de rectification, d'opposition, de limitation de traitement et de suppression que vous pouvez exercer en vous adressant par mail à dpo@udaf77.fr

Vous pouvez effectuer la même démarche pour toute demande d'information relative à la politique générale de sécurité des données de l'Udaf 77.



GARDERIE Solidaire

Renseignements & Inscriptions

> > **Contactez le service de la Vie Associative de l'Udaf 77 :**

01 64 10 22 17 /
garderiesolidaire@udaf77.fr
www.udaf77.f

